



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Puericultrices

Question écrite n° 50886

#### Texte de la question

M Roger Mas appelle l'attention de M le ministre delegue a la sante sur les revendications des auxiliaires de puériculture. Il lui expose que les membres de cette profession craignent de voir confondre leurs fonctions avec celles des aides soignantes. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend adopter afin que soit reconnue la specificite de la profession d'auxiliaire de puériculture.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Une reforme des etudes preparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant et au certificat d'auxiliaire de puériculture est effectivement envisagee afin, d'une part, d'actualiser les programmes et, d'autre part, de remedier aux multiples difficultes pratiques d'application de reglementations deja anciennes et souvent lacunaires. Un groupe de travail charge de reflechir sur ces deux formations, au sein duquel est representee chaque profession, a ete mis en place par la direction generale de la sante. Les representants des auxiliaires de puériculture, comme des aides-soignants, seront invites a s'exprimer sur differentes hypotheses et non sur un projet definitivement arrete. En tout etat de cause, le niveau de qualification de ces professions sera maintenu.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mas Roger](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50886

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4898